

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

**VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE**

**EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 26 septembre 2022**

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS (26) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. COCHERIL, Mme BASLE, M. SIMON, Mme LECOQ, M. RAVAUDET, Mme PFEIFFER, M. CADIOU, Mme BILLARD, adjoints, M. JAN, Mme PRIGENT, M. LEBRUN, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, Mme THO, M. DAVID, M. HAGGAN, Mme BOUSQUET, M. LLAVORI, M. LUCAS, M. DEIN (de 19h15 à 21h05), M. MACE, M. NOURRY, M. SALMON, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES (7) : Mme FRIOT, Mme MAIGNOT, Mme TRIBOULT, M. COLLONGE, Mme GARANDEAU, M. BIARD, Mme RACHEDI, conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE (5) : Mme FRIOT a donné procuration à M. COCHERIL.

Mme MAIGNOT a donné procuration à M. CHEMIN.

Mme TRIBOULT a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.

M. COLLONGE a donné procuration à Mme BOUSQUET.

Mme GARANDEAU a donné procuration à Mme BASLE.

Mme PFEIFFER a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2022.091 Décision modificative n°1 – Budget principal 2022

Rapporteur : L. Ravaudet

- Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-11 ;
- Vu l'instruction comptable M14 ;
- Vu le budget principal 2022 approuvé par délibération n°2022.024 du 28 mars 2022 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Ressources réunie le 14 septembre 2022 ;
- Vu le rapport présenté par Monsieur Loïc Ravaudet, Adjoint à la Maire en charge des finances, de l'achat public, de l'administration générale et de l'économie ;
- **Considérant** la nécessité de procéder à certains ajustements du budget 2022 de la Ville.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (deux abstentions, M. SAUREL et M. LLAVORI), approuve la Décision Modificative n°1 du budget principal 2022.

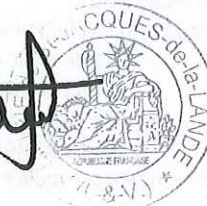

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 27 septembre 2022

Marie DUCAMIN
Maire



The seal is circular with the text "M. SAUREL" at the top, "M. LLAVORI" at the bottom, and "REPUBLIQUE FRANÇAISE" in the center. It also features a central emblem and the date "(1870)".

Alice PFEIFFER
Secrétaire de séance



The seal is circular with the text "M. SAUREL" at the top, "M. LLAVORI" at the bottom, and "REPUBLIQUE FRANÇAISE" in the center. It also features a central emblem and the date "(1870)".

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 04/10/22

Publié sur le site de la Ville le : 04/10/22

Par le service affaires générales